



SESSION PLENIERE DU 26 MARS 2024
RAPPORT RÉGIONAL RURALITÉ

La Région propose un rapport pour la ruralité rappelant un certain nombre d'actions qu'elle mène. Il s'agit donc plus d'un catalogue d'actions que de la définition d'une stratégie.

L'avis du CESER est équilibré, la CGT l'a voté.

Outre son intervention propre, elle a également participé à la rédaction d'une expression lue au nom du groupe de travail égalité femmes hommes.

LE RAPPORT RÉGIONAL

Ce rapport de la Région reprend un certain nombre d'action que la Région met en œuvre en faveur de la ruralité.

On y trouve notamment les éléments suivants :

- La création des Maisons de la Région : au-delà de l'accueil des usagers, elles ont vocation à devenir des lieux ressource pour les élus locaux (Maisons des Territoires) ainsi que pour les acteurs socio-économiques (Maisons des Entreprises).
- le soutien à certaines initiatives culturelles, en itinérance
- le soutien à Région Pays de la Loire tour (tour cycliste)
- la référence à la politique de l'eau
- le rappel de la stratégie régionale des mobilités
- la référence au projet régional doctobus (unité mobile de soins).

L'AVIS DU CESER

Le CESER s'appuie sur les contributions de chacune de ses commissions pour réaliser son avis.

Il rappelle en particulier **l'hétérogénéité** des territoires régionaux. Par ailleurs, le rapport gagnerait à mieux documenter les dynamiques démographiques dans les espaces ruraux et à cartographier l'implantation des services publics selon la typologie des territoires.

Le CESER encourage la **mise en cohérence de l'action régionale** sur les territoires. Selon le CESER, la nouvelle politique régionale de soutien aux territoires, avec le déploiement des Pactes stratégiques répond positivement à cette recherche de cohérence. Elle permet, en améliorant la lisibilité de l'action régionale sur les territoires, de renforcer également la mise en cohérence des interventions.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

Le rapport régional est un **catalogue** d'actions de la Région, la plupart déjà communiquées ailleurs, en faveur des territoires ruraux.

Comme l'indique le CESER, il y **manque un état des lieux**, tenant compte des différences entre les territoires ruraux. Le Castelbriantais ou le nord Mayenne ne sont pas dans la même situation que le Choletais c'est une évidence.

Le rapport régional aurait pu être complété par une évaluation du pacte pour la ruralité que la Région a voté en 2018. Un exemple d'objectif non rempli totalement, la Région y prévoyait de garantir pour 2021, que toutes les communes des Pays de la Loire bénéficieraient d'une offre de transport en commun, on n'y est pas encore.

Cette évaluation aurait permis de déterminer ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné, quels sont les points à améliorer, afin de rendre les zones rurales plus attractives et de répondre aux besoins des Ligériens et Ligériennes, et notamment des plus jeunes et des plus âgé.e.s.

La CGT partage par ailleurs avec le CESER la nécessité de la **complémentarité** entre les espaces ruraux et urbains. Il ne s'agit pas d'opposer des territoires qui interagissent, les territoires urbains sont ceux où l'on trouve les concentrations les plus fortes de populations aisées, mais aussi de populations précaires, les territoires ruraux accueillent pour leur part de nombreux salariés éloignés des villes où ils travaillent, pour cause de prix de l'immobilier, générant des problématiques de transport que chacun connaît.

Nous partageons également avec le CESER l'impératif de se saisir de **l'enjeu de la limitation de l'artificialisation nette des sols**, ce qui impose de repenser la politique de l'habitat, et notamment la place des résidences secondaires, ainsi que de travailler sur sa densification. Comme l'a montré un rapport tout récent de la fondation Abbé Pierre, le ZAN n'est pas contradictoire avec une politique ambitieuse en la matière.

Nous notons l'axe marqué du rapport régional sur **l'agriculture**, c'est logique pour un rapport sur la ruralité. Mais, alors que 89 % des masses d'eau de la région ne sont pas en bon état, du fait notamment des pollutions dues aux produits phytosanitaires, il aurait été souhaitable que le rapport insiste sur les mesures prises pour la durabilité de l'agriculture, et en particulier, alors que ce secteur subit des difficultés, sur le soutien à l'agriculture biologique. Il en va de la biodiversité, mais aussi de la santé des travailleurs de l'agriculture, des habitants des campagnes, et des consommateurs. A cet égard, **le respect de la loi Egalim, en particulier dans les cantines des lycées sur la part du bio, est un impératif.**

Nous ne pouvons que saluer la volonté de soutenir l'implantation d'entreprises dans le milieu rural, et la réindustrialisation de la région. Il en va de l'équilibre du territoire, et de la possibilité pour chacun de travailler près de chez lui ou de chez elle. Toutefois, nous insistons sur la **conditionnalité des aides** et rappelons que l'ensemble des aides pour le maintien et la création d'entreprises en milieu rural devra être évaluée à l'aune de ses résultats, notamment en matière d'emplois. Cela impose également de réfléchir à l'impact de l'installation des entreprises, quels emplois pour quelles conséquences environnementales, notamment en matière de consommation foncière. Enfin, pour rendre les zones rurales attractives, le maintien des services publics et des commerces de proximité est une nécessité.

Nous nous interrogeons sur le **dispositif doctobus**. Faudra-t-il choisir de tomber malade le jour de passage du bus ? Il s'agit de compléments qui ne peuvent pas répondre seuls aux besoins de santé dans les territoires. Parmi les pistes d'amélioration, nous portons la création de centres de santé rattachés aux hôpitaux de référence, avec des personnels de santé salariés.

Enfin, nous sommes interrogatifs sur la **compensation carbone** prônée par la Région. Nous appuyons le constat de l'ONU, qui précise que la compensation ne doit concerner que les émissions incompressibles, car la priorité doit bien être donnée à l'évitement des émissions.

Ces remarques étant faites, nous voterons l'avis en remerciant la rapporteure et le chargé d'étude.

INTERVENTION DU GROUPE ÉGALITÉ

Si on se réfère à l'article du Monde du 8 mars 2024, « les femmes tiennent la campagne, invisibilisées et souvent oubliées par les pouvoirs publics » : « Alors qu'elles cumulent les freins sociaux et économiques, elles tiennent en même temps tous les services essentiels en milieu rural : de l'enfance en passant par les collectivités ».

Le rapport « Pour une ruralité forte » ne met pas en avant l'action régionale menée sur ce sujet, nous le regrettons. **Le mot « femme » est ainsi absent de ce document.**

L'article du Monde rappelle les conclusions du rapport de la délégation du sénat sur les droits des femmes, paru en octobre 2021. Ce rapport montrait que les inégalités de genre sont souvent plus fortes en milieu rural qu'en milieu urbain et émettait 70 recommandations qui pour partie concernait les collectivités locales.

En effet, les femmes sur les territoires ruraux sont surreprésentées parmi les

personnes précaires, avec de fortes difficultés dans l'accès à la formation et à l'emploi et une plus grande exposition à la précarité économique. Aux difficultés économiques s'ajoute la problématique persistante de l'isolement, causée par un déficit de mobilités individuelles comme collectives, une moindre implantation des services publics et un tissu associatif moins développé. De plus, les violences conjugales et sexuelles sont bien moins détectées. Près de 50% des féminicides ont lieu en milieu rural, alors qu'un tiers des Françaises vivent en milieu rural. Les violences touchent les femmes de tous âges, et de tous milieux sociaux. L'isolement, l'absence d'anonymat et l'éloignement des services publics et sociaux représentent des facteurs de risques accrus.

Le rapport régional aurait gagné à retracer, en complément du rapport annuel sur les inégalités que publie annuellement la Région, les actions essentielles qu'elle mène contre les inégalités de genre en milieu rural.

VOTES : l'avis a été adoptée à l'unanimité par 97 voix pour et 1 abstention.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21